

LIVRET D'ACCUEIL



**Accueil de jour – Le balcon du Môle
« ANDREVETAN »**

**459 Rue de la Patience - CS 60135
74 805 La Roche sur Foron
04.50.87.40.00
www.ch-andrevetan.fr**

Bienvenue

Madame, Monsieur,

La Direction et l'ensemble du personnel de l'établissement vous souhaitent la **bienvenue**.

Vous trouverez dans ce livret toutes les **informations utiles** concernant votre accompagnement au sein de l'accueil de jour et son organisation.

Votre accueil au sein du service a pour objectif de vous proposer des activités adaptées visant à stimuler vos capacités, dans le but de poursuivre le plus longtemps possible le maintien à votre domicile.

Pour répondre au mieux à vos attentes, l'établissement est engagé dans une démarche qualité. Elle vise avant tout à promouvoir l'amélioration continue de la qualité des pratiques, des prestations et des services afin d'assurer un accompagnement personnalisé, adapté et agréable.

Julia SIMART
Directrice déléguée



Vous êtes accueilli au :

Etage : Rez-de chaussée

Service : Accueil de jour « Le balcon du Môle »

Présentation de l'établissement



UN ÉTABLISSEMENT MODERNE

Situé à La Roche-sur-Foron en Haute-Savoie, l'Hôpital Andrevetan est un établissement de la fonction publique hospitalière. Riche d'une histoire au service de la population remontant à 1340, il a évolué pour devenir l'établissement moderne et à taille humaine qu'il est actuellement.

UNE OFFRE DE SOINS VARIÉE

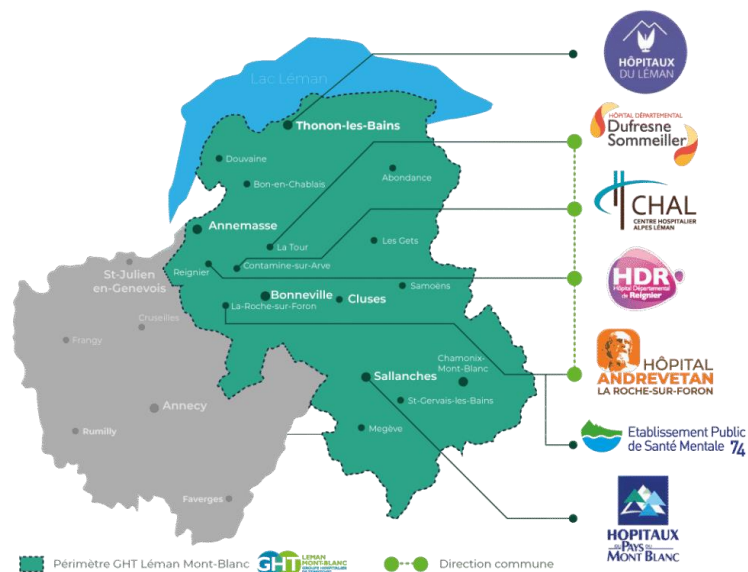
L'hôpital Andrevetan continue de faire évoluer son offre pour répondre au mieux aux besoins des personnes âgées, en perte d'autonomie ou atteintes de pathologies chroniques. Cette ambition est au cœur de notre action : garantir des parcours de soins fluides, coordonnés et bienveillants.

- ✓ **Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) :** 28 lits d'hospitalisation complète et 6 places d'hospitalisation de jour
- ✓ **Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) :** prise en soin à domicile de 48 personnes âgées et 2 personnes en situation de handicap
- ✓ **Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) :** 140 lits d'hébergement permanent dont 23 en unité de vie protégée, 4 lits d'hébergement temporaire dont 1 en unité de vie protégée et 1 spécifique sortie d'hospitalisation
- ✓ **Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) :** 14 places pour les résidents de l'EHPAD Andrevetan
- ✓ **Accueil de jour (ADJ) :** 6 places pour des personnes âgées en perte d'autonomie ne résidant pas à Andrevetan
- ✓ **Plateforme de répit des aidants,** située à l'hôpital départemental de Reignier

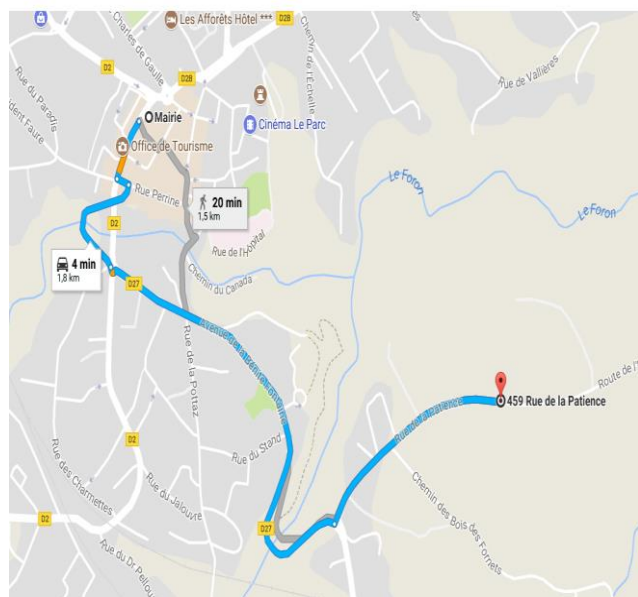
UNE INTEGRATION AU SEIN DU TERRITOIRE

Depuis 2024, l'établissement est en direction commune avec l'hôpital Départemental Dufresnes Sommeiller, l'hôpital Départemental de Reignier et l'EHPAD Vivre Ensemble sous l'égide du Centre Hospitalier Alpes Léman. Cette coopération a pour but de partager les compétences au bénéfice du patient.

L'établissement fait également parti du Groupement Hospitalier Territorial (GHT) Léman Mont-Blanc. Ce regroupement de 7 hôpitaux publics de santé de la Haute-Savoie Nord permet de renforcer leur coopération au bénéfice de la qualité et de la sécurité des prises en charge.



Se rendre à l'accueil de jour

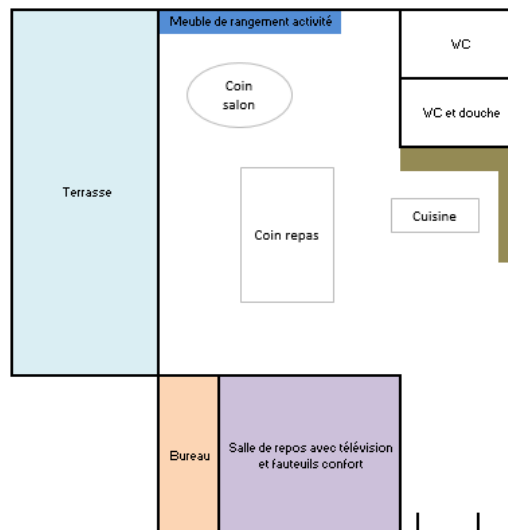
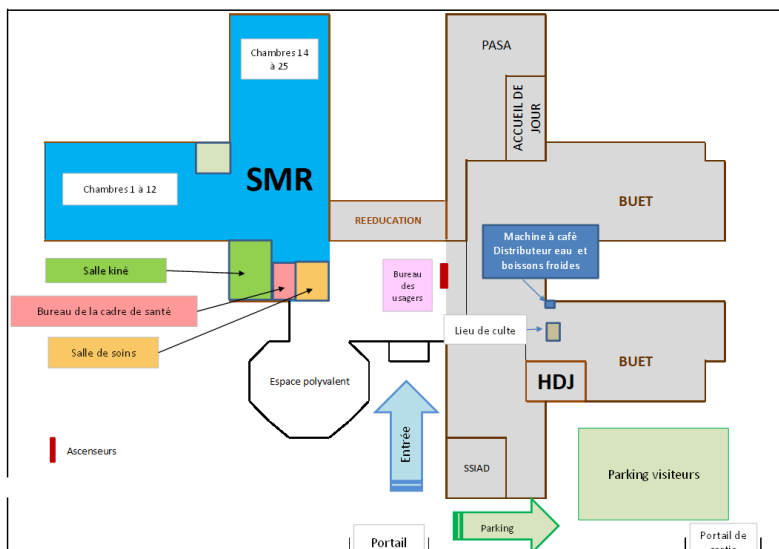


L'hôpital Andrevetan se situe au centre du pays Rochois, à seulement 10 kms du CHAL et au carrefour de Thonon, Annecy et Chamonix. Depuis l'autoroute, prendre la sortie 19, prendre direction St-Sixt, St-Laurent, passer le pont puis au rond-point tourner à gauche, suivre la route jusqu'à la rue de la Patience sur votre gauche

A votre arrivée en voiture, dès le portail franchi, vous disposez sur votre droite d'un parking visiteur.

Plan de l'établissement :

L'accueil de jour se situe au rez de chaussée.



Plan détaillé accueil de jour "Le balcon du Môle"

Votre séjour

1. Votre accueil dans le service

À 10h, lors de votre arrivée dans le service, vous serez accueilli autour d'une boisson chaude. Un vestiaire est disponible à l'entrée du service. L'accueil des usagers se termine à 10h30. Les familles sont invitées à prendre congé.

2. Vos objets de valeurs

Il vous est conseillé de venir sans objet de valeur, ni espèce, ni moyen de paiement à l'accueil de jour. Dès lors que vous avez choisi de conserver vos objets de valeur, l'établissement ne peut être tenu responsable des pertes et vols.

3. Votre journée

3.1 Votre repas

Il vous est servi dans la salle à manger. Vous mangez avec le groupe de bénéficiaires et le soignant à partir de 12h. Une collation vous sera proposée à partir de 16h. le temps du repas est un moment privilégié, pour le maintien des gestes du quotidien, dans la convivialité et le lien social.

Les menus de la semaine peuvent être consultés sur le panneaux d'affichage dans le service. Les repas sont assurés par le service de restauration de l'EPSM.

En cas de régime médical strict, une prescription médicale de votre médecin traitant est obligatoire. Elle sera prise en compte par le service de restauration.

3.2 Votre linge

Vous devez apporter une tenue de change.

L'entretien de vos effets personnels n'est pas assuré par l'hôpital. Par contre la serviette de table, la serviette de toilette sont fournies et entretenues par l'hôpital.

3.3 Votre détente

Une pièce est équipée d'une télévision et de fauteuils de détente pour le moment de repos, dont vous pouvez avoir besoin.

Des animations sont organisées au sein de l'établissement. Vous pouvez y participer : séance collective de cinéma, loto...

3.4 Les activités proposées

Les activités proposées se basent sur les capacités des personnes accueillies et veillent à valoriser leur estime d'elles-mêmes.

De 10h30 à 12h, la matinée est consacrée à des ateliers faisant appel aux capacités cognitives (lecture du journal, recette de cuisine, préparation pour le repas de midi, mise de la table).

Après le temps de repos du début d'après-midi, des ateliers divers sont proposés (jeux, chants, bricolage...)

3.5 La terrasse

La terrasse est équipée d'un mobilier d'extérieur, permettant de réaliser des activités suivant les saisons. Elle est sécurisée.

4. Votre sortie

Vous pouvez partir de 16h30 à 17h. Vous devez être accompagné.



LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS

L'hôpital Andrevetan est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité et de la Sécurité des Soins. Cette stratégie se traduit en actions concrètes en matière de qualité, de bientraitance et de respect des parcours de vie, le tout en cohérence avec les attentes des personnes accompagnées et les exigences réglementaires de la Haute Autorité de Santé (HAS). Les résultats des évaluations de la Qualité et Sécurité des Soins sont consultables sur le site internet de Qualiscope, notamment la certification du SMR. L'établissement est également évalué à partir de 2026 sur le versant médico-social.

LES ENGAGEMENTS QUALITÉ D'ANDREVETAN

BIEN VOUS IDENTIFIER

Dans le cadre de la sécurisation des soins, les professionnels seront amenés à vous demander régulièrement votre identité.

ATTÉNUER LA DOULEUR

La lutte contre la douleur est un des engagements forts de l'hôpital Andrevetan. Votre douleur sera évaluée lors de votre séjour à l'aide d'échelles validées afin de la soulager au mieux, que ce soit avec des traitements médicamenteux ou alternatifs (relaxation, massage, réalité virtuelle, ...).

PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE ET L'ÉTHIQUE, LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE

Piloté par la Commission Ethique, il s'agit également d'un engagement fort auprès des patients. Elle veille à promouvoir des pratiques fondées sur l'écoute, la bienveillance, la confidentialité et le respect des valeurs humaines.

LUTTER CONTRE LES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) élabore et met en œuvre, en lien étroit avec l'équipe opérationnelle d'hygiène, une politique de prévention et de maîtrise du risque infectieux disponible sur demande à qualite@ch-andrevetan.fr

MAINTENIR L'AUTONOMIE

Enjeu central de la qualité de vie et du bien-être, l'établissement s'engage à aider la personne à maintenir ses capacités grâce à un accompagnement adapté.

OPTIMISER LA PRISE EN CHARGE NUTRITIONNELLE

Assurer un équilibre entre les besoins nutritionnels et les apports alimentaires est crucial. L'évaluation de l'état buccodentaire et la promotion des recommandations sont une partie des moyens mis en place.

UN ÉTABLISSEMENT ENGAGÉ DANS UNE POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'établissement est engagé dans une démarche RSE visant à concilier qualité des soins, respect de l'environnement et responsabilité sociale. Cette politique se traduit par des actions sur les plans environnementaux (maîtrise de l'énergie, de l'eau et des déchets), économiques (achats éco-responsables) et sociaux (amélioration des conditions de travail, prévention des risques psycho-sociaux et des troubles musculosquelettiques).

VOTRE AVIS NOUS EST PRÉCIEUX !



Dans un objectif d'améliorer la qualité de nos prestations, un questionnaire de satisfaction vous sera remis annuellement. Ce questionnaire peut être anonyme. Remplissez-le et remettez-le à un membre de l'équipe du service ou dans la boîte aux lettres du service Qualité à l'accueil. Les résultats sont affichés dans le service ou vous pouvez les demander à qualite@ch-andrevetan.fr.

PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

En tant qu'usager d'un établissement de santé et médico-social, vous pouvez exprimer oralement vos griefs auprès du responsable du service. En cas d'impossibilité ou si les explications reçues ne vous satisfont pas, vous pouvez soit adresser vous-même une plainte ou réclamation écrite à la direction de l'établissement (secretariat.direction@ch-andrevetan.fr), soit faire consigner par écrit votre plainte ou réclamation aux mêmes fins. Dans la seconde hypothèse, une copie du document vous est délivrée sans délai. Une liste des personnes qualifiées, indépendantes de l'établissement et habilitées à vous assister pour faire valoir vos droits est affichée à l'accueil.



CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Principes Généraux



Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors de la prise en charge ou de l'accompagnement.



Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

L'accompagnement qui vous est proposé est individualisé et le plus adapté possible à vos besoins.



Droit à l'information

Vous bénéficiez d'une information claire, compréhensible et adaptée. Vous avez accès à toute information ou document relatifs à votre accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.



Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

- Vous disposez du libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes.
- Votre consentement éclairé est recherché en vous informant des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à votre compréhension.
- Le droit à votre participation directe, à la conception et à la mise en œuvre de votre projet individualisé vous est garanti.



Droit à la renonciation

Vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont vous bénéficiez et quitter l'établissement.



Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect de vos souhaits.



Droit à la protection

Le respect de la confidentialité des informations vous concernant est garanti dans le cadre des lois existantes. Il vous est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé, aux soins et à un suivi médical adapté.



Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il vous est garanti de pouvoir circuler librement, ainsi que de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de votre patrimoine et de vos revenus.



Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considérations.

Le rôle de votre entourage doit être facilité, avec votre accord, par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.



Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.



Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse sont facilitées. Le personnel et la personne accueillie s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.



Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de votre dignité et de votre intégrité est garanti. Le droit à votre intimité doit être préservé.

LES ASSOCIATIONS INTERVENANT À ANDREVETAN

- **Association Ardevivre Andrevetan**

Elle participe humainement et financièrement aux projets d'animation au sein de l'hôpital Andrevetan.

CONTACT : associationardevivre@gmail.com

- **Association VMEH** www.vmeh.fr

Les bénévoles de l'association de Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers et des Résidents en EHPAD ont pour mission d'apporter du soutien et du réconfort aux personnes, en leur offrant une présence chaleureuse et bienveillante.

CONTACT : contact@federationvmeh.fr

LES PARTENAIRES ANDREVETAN

- **GCS pharmacie de la Patience** : elle assure les approvisionnements en médicaments, dispositifs médicaux du service et contribue à leur bon usage et leur sécurité d'utilisation ;
- **GCS laboratoire** : il analyse les différents prélèvements biologiques sur le site du Centre Hospitalier Alpes Léman ;
- **Equipe de Soins Spécialisés en cardiologie Cardio+** : elle a pour objectif de répondre aux besoins en matière de cardiologie, facilitant l'accès aux avis et aux consultations spécialisés ;
www.aura.esscardio.fr
- **Equipe Mobile de Gériatrie** du Centre Hospitalier Alpes Léman :_ elle conseille les équipes soignantes, participe aux décisions thérapeutiques dans les situations complexes et contribue à l'élaboration du projet de soins et du projet de vie ;
- **Equipe Opérationnelle d'Hygiène** du Centre Hospitalier Alpes Léman : son objectif est de prévenir et maîtriser le risque d'infectieux au sein de l'hôpital ;
- **Equipe Mobile de Soins Palliatifs** du Centre Hospitalier Alpes Léman : elle apporte une aide spécifique, des conseils, construit un projet personnalisé de soins et aide à une réflexion globale dans des situations complexes ;
- **Equipe Mobile de Géro-onto-Psychiatrie** de l'EPSM74 : elle évalue et délivre un accompagnement spécialisé aux patients et résidents souffrant de troubles psychiatriques et/ou comportement ;
- **GCS blanchisserie interhospitalière** de Reignier : elle assure l'entretien et le transport du linge de chambre (draps, serviettes) ;
- **Cuisine centrale** de l'EPSM : prépare les repas servis à l'hôpital Andrevetan avant passage à la cuisine relais de l'établissement.



Droits concernant vos données à caractère personnel

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
Le règlement n° 2016/679 - Règlement Général sur la Protection des données (RGPD)

A l'occasion de votre séjour, des renseignements vous concernant font l'objet d'un traitement satisfaisant à la réglementation, respectant les règles de collecte, de traitement, de conservation et de transmission des informations nominatives.

A. Vos données à caractère personnel :

Les données recueillies par le centre hospitalier font l'objet de traitements dont les finalités sont :

- Votre prise en charge médico-administratives
- Des analyses statistiques
- Des enquêtes / contrôles
- Des recherches scientifiques (thèses, articles, ...)

Elles font l'objet d'un traitement informatique et papier.

B. Les données collectées concernent :

- Votre identité
- Des données sensibles dont vos données de santé
- Vos conditions de vie
- Des données économiques et sociales

La source peut être directe ou indirecte (professionnels externes).

C. Les destinataires des données :

Les données sont accessibles à l'équipe qui vous soigne, ainsi qu'aux professionnels extérieurs qui interviennent dans votre prise en charge.

Vos données peuvent être transmises aux organismes publics dans le cadre légal.

Vos données peuvent être transmises à des prestataires externes qui sont sous-traitants du centre hospitalier.

D. La durée de conservation :

Les données à caractère personnel sont conservées pendant une durée minimale dans le respect de la réglementation en vigueur.

E. Vos droits :

Conformément au cadre prévu par la loi, sauf demande abusive ou exclue par la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès et d'information sur l'utilisation de vos données personnelles.

- Droit à l'information
- Droit de rectification et à l'effacement (pour un motif légitime)
- Droit à la limitation
- Droit d'accès
- Droit d'opposition

F. Pour exercer vos droits :

Vous adressez au :

- Responsable de traitement
Hôpital Andrevetan - Madame Julia SIMART
459 Rue de la Patience-CS 60135-74805 La Roche/Foron
secretariat.direction@ch-andrevetan.fr
- Délégué à la protection des données
Laurie CARTIER, DPO du GHT
CHAL
lcartierl@ch-alpes-leman.fr

Si besoin, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou

CNIL

Commission nationale informatique et des libertés

21, rue Saint-Guillaume 75340 Paris cedex 07

GCSsara

Dans le cadre de votre prise en charge, sauf opposition de votre part exprimée à votre médecin référent, notre établissement pourra être amené à utiliser les services de la plateforme régionale du Gcs Sara, hébergés chez un hébergeur de données de santé agréé par le Ministère en charge de la santé. Seuls les professionnels participant à votre prise en charge peuvent accéder à ces informations, après s'être dûment authentifiés.



Hôpital Andrevetan

459 Rue de la Patience - CS 60135
74 805 La Roche-sur-Foron
04.50.87.40.00
secretariat.direction@ch-andrevetan.fr
www.ch-andrevetan.fr



Retrouvez-nous sur :



Accès :

- En voiture ou en vélo (parking visiteur gratuit)
- En transport en commun (navette ProximiTi, arrêt Rue la Patience devant l'établissement)